

Thierry Jigourel

TORTURES ET SUPPLICES

au Moyen Âge

Éditions **OUEST-FRANCE**

SOMMAIRE

Page de droite
*Le Supplice du feu,
La Punition des
menteurs*, bois
gravé colorié, œuvre
d'Antonius von Pforr,
*Buch der Beispiele der
alten Weisen* (Livre
des leçons des anciens
sages), Ulm. En usage
depuis la plus haute
Antiquité, le supplice
du bûcher servit
contre les coupables
de sodomie ou de
bestialité avant, à partir
du ^x siècle, de devenir
le supplice privilégié
pour les hérétiques et
blasphémateurs.
© ANG-images/André Heitl

Introduction.....	6
Le champ de notre sujet.....	12
De l'Antiquité au haut Moyen Âge	21
Ordalies	26
L'amende plutôt que la torture	32
Profession bourreau	38
De l'abattage des bêtes à celui des hommes	40
Légendes et mystifications	47
Le mythe de la Vierge de fer de Nuremberg	47
Le rasoir national.....	50
Pas de masque pour le bourreau !	56
Procès et supplices d'animaux	58
Des suppliciés célèbres : de William Wallace aux frères d'Aunay	67
William Wallace, éviscéré et castré vivant puis équarri... pour l'amour de l'Écosse	67

Fra Dolcino, castré et démembré pour l'amour de Dieu	70
Le supplice des frères d'Aunay, émasculés et écorchés vifs... pour l'amour de la reine et d'une princesse.. ..	72
Supplices et mises à mort : un riche catalogue ...	74
L'écartèlement.....	74
L'ébouillement.....	80
La roue	87
La décapitation	90
La scie.....	95
La noyade	96
L'enfouissement vivant(e).....	97
Le bûcher	98
Le supplice de Jeanne d'Arc	102
Des tortures raffinées	104
L'eau.....	105
Le berceau de Judas ou « bouc de sorcières »	105
La mitre de Poméranie.....	106
Les poucettes	106
L'estrapade	107

Les brodequins	108
La question par le feu	109
L'échelle ou élongation	110
Promenade à l'envers sur un âne.....	113
Supplices pour femmes	114
Les « Sex Crimes »	118
Un bourreau stakhanoviste.....	124
Mutilations.....	126
Ablation de la langue	128
Aveuglement	130
L'ablation du nez et des oreilles.....	131
L'ablation des mains.....	133
L'ablation des seins et la castration.....	133
Le saviez-vous ?	134
Priapisme <i>post mortem</i> : info ou intox ?	135
Potence et gibet ou les peines <i>post mortem</i>	136
La différence entre la pendaison française et la pendaison anglaise ?	141
Bibliographie	143

Cage suspendue au gibet. Ceux qui y étaient enfermés mouraient de faim, de soif ou de la rigueur des éléments. En été, ils pouvaient décéder d'insolation. En hiver, c'était de froid. Leurs corps y étaient abandonnés jusqu'à ce que les os se détachent et commencent à tomber de la cage, parfois au bout d'une vingtaine d'années. L'espacement des lattes de fer permettait aux oiseaux charognards de s'y insérer pour piquer la chair et les yeux du supplicié.

© ANG-images/Science Photo Library/David Parlec

Chaise pivotante de torture. Cet instrument était utilisé par l'Inquisition espagnole pour extorquer confessions et aveux. Lorsque le bourreau la faisait pivoter, des pointes entraient profondément dans les chairs de la victime, causant de terribles lacerations.

© ANG-images/Science Photo Library/David Parlec

Jusqu'à cette date donc, la justice s'en donna à cœur joie pour flétrir, fustiger, estraper, écorcher, élonguer, ébouillanter, pendre, décapiter, chausser les brodequins soufrés, bref, infliger aux pauvres bougres un véritable florilège de mauvais traitements que l'on peut diviser en plusieurs catégories, selon qu'ils avaient pour but de punir ou d'arracher des aveux, la frontière, du reste, entre les deux n'étant pas toujours tangible ni imper-

méable. On peut tout de même estimer, pour rester dans le domaine qui nous regarde, que l'on peut diviser ces traitements en deux catégories : les tortures, qui ont pour but de faire souffrir, dans les grandes lignes, pour obtenir des renseignements et les supplices, qui consistent en l'exécution de condamnation à mort.



Machine à écraser les os de la tête et de la face.

© ANG-images/Science Photo Library/David Parlec





L'unique chambre de torture demeurée intacte, où fut interrogée Katharina Kepler, accusée, au début du ^{xv}^e siècle, de sorcellerie dans la petite ville badoise de Leonberg. Elle fut interrogée longuement avant d'être libérée sur intervention du duc de Wurtemberg. Hélas, les souffrances endurées pendant sa captivité l'avaient considérablement affaiblie. Elle fut rappelée à Dieu le 4 octobre 1621, quelques mois seulement après son élargissement. © ANG-images/Erich Lessing

À ces tortures et supplices physiques, s'ajoutait toute une panoplie, une large gamme de mauvais traitements psychologiques dont le but avoué était de dissuader les contrevenants de renouveler leurs forfaits en les livrant, de manière temporaire, à la vindicte d'une population qui, nous le verrons plus loin, pouvait se scandaliser et s'en prendre violemment aux bourreaux, pour peu qu'ils fissent mal leur travail.

PROFESSION BOURREAU

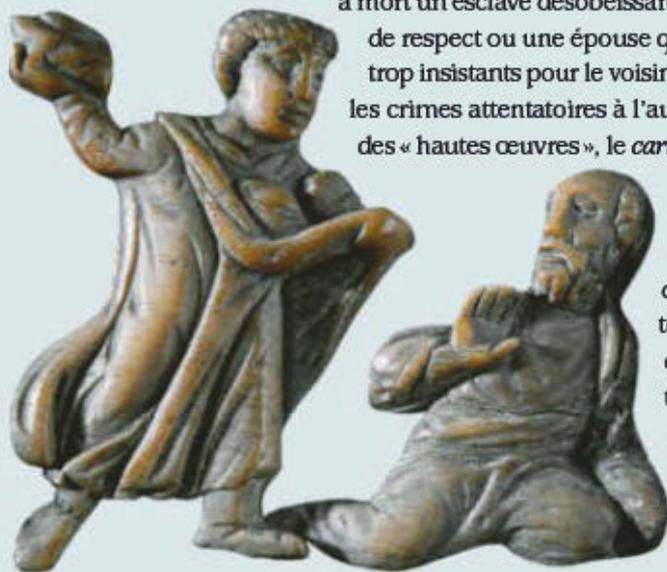
Page de droite

Saint Étienne, considéré comme le premier martyr de la chrétienté, fut lapidé selon la coutume juive, probablement en l'an 34. Miniature illustrant *La Légende dorée* de Jacques de Voragine, 1382.

© ANS-images/British Library.

AU DÉBUT, il n'existait pas de bourreaux, du moins pas de bourreaux officiels. Dans la Bible, c'est le peuple tout entier qui se faisait exécuteur, lors des mises à mort par lapidation, rituel terrible qui voyait tout un chacun lancer une pierre sur la tête du condamné, dont le reste du corps était enterré. Quant à la justice privée, elle s'exerçait... en privé.

Nul besoin pour un citoyen romain de déranger un tribunal pour mettre à mort un esclave désobéissant, un fils qui lui avait manqué de respect ou une épouse qui avait eu des égards un peu trop insistants pour le voisin. Il existe pourtant, mais pour les crimes attentatoires à l'autorité de l'État, un exécuteur des « hautes œuvres », le *carنيفex* ; c'est un esclave chargé d'exécuter les condamnés par strangulation (de ses propres mains ou au moyen d'un lacet), voire à l'aide des tortures, avec ses assistants, d'appliquer la *quaestio*, la torture.



Tentative de lapidation de l'apôtre Paul. Tablette d'ivoire gravée, ^{xe} siècle.

© ANS-images/Erich Lessing.

De l'abattage des bêtes à celui des hommes

Lithographie anonyme représentant le supplice d'Enguerrand de Marigny, gardien du Trésor de Philippe le Bel puis chancelier, tombé en disgrâce après la mort de son roi et pendu au grand gibet de Montfaucon, le 30 avril 1315, sur ordre de Louis X. Son corps y resta suspendu pendant deux ans. © ANS - images.

Pendant la plus grosse partie du Moyen Âge, en Europe, la fonction de bourreau n'est pas institutionnalisée et encore moins... professionnalisée. Aux temps mérovingiens et carolingiens, les exécutions peuvent être réalisées par des esclaves affranchis (*pueri*) du roi ou des ducs et des comtes, aussi bien que par le « bras du peuple », c'est-à-dire M. Tout-le-Monde lorsque l'accusé refuse de se soumettre à la décision de justice. Plus tard, jusqu'au XIII^e siècle, c'est parfois le maire, parfois, comme dans certaines régions d'Allemagne, au dernier... marié, comme dans certaines villes d'Angleterre, voire à la personne la plus récemment arrivée en ville d'exécuter les condamnés. De manière exceptionnelle, lorsque la justice ne trouve personne pour exécuter ses décisions, c'est un prisonnier volontaire qui s'en charge, moyennant la promesse de son élargissement. Le plus souvent, jusqu'au XIV^e siècle, c'est le magistrat lui-même qui est chargé d'accomplir la sentence qu'il a rendue.

Rapidement, ce sont certaines corporations qui vont être chargées de cette besogne qui commence à apparaître comme peu ragoûtante à l'ensemble de la population. Au début du XIV^e siècle, à Saint-Laumer, Blois et Beaugency, ce sont les meuniers qui sont chargés de l'exécution des condamnés. Ailleurs, en particulier dans l'est de la France, cette fonction d'exécuteur de haute justice revient, assez logiquement, à ceux qui exercent des professions en rapport avec la mort : équarrisseurs, tanneurs, croque-morts, fossoyeurs, voire bourreliers, un terme selon certains auteurs et étymologistes à rapprocher du nom de bourreau et qui en serait à l'origine.



DES TORTURES RAFFINÉES



L'eau

L'ACCUSÉ ÉTAIT ALLONGÉ sur un banc de bois ou de pierre, les deux pieds et les deux mains liés. Son corps était tendu au maximum au moyen de cordes avant que le bourreau ne plaçât un tréteau sous ses reins. Le bourreau, selon *L'Histoire du palais de justice de Paris et du Parlement, 860-1789*, parue en 1863, tenait d'une main une corne de bœuf creuse, de l'autre il versait de l'eau dans la corne et en faisait avaler au criminel quatre pintes pour la question ordinaire et huit pintes pour l'extraordinaire. Un chirurgien tenait le poulx du patient et le faisait arrêter pour un instant, suivant qu'il le sentait faiblir. Pendant ces intervalles, on interrogeait le patient pour obtenir de lui des révélations. Dans certains cas, les juges ordonnaient à l'exécuteur de lier fortement la verge du malheureux supplicié, pour l'empêcher d'uriner...

Page de gauche Marie-Madeleine Dreux d'Aubray, marquise de Brimilliers, défraya la chronique, sous le règne de Louis XIV. Accusée d'avoir empoisonné des membres de sa famille pour toucher plus vite sa part d'héritage, elle fut soumise à la question par l'eau et, malgré son refus d'avouer, condamnée à être décapitée à l'épée avant que son corps, séparé en deux parties, fût brûlé.

Le berceau de Judas ou « bouc de sorcières »

Il s'agit d'une sorte de pyramide de bois, sur laquelle le corps de l'homme ou de la femme, mais principalement de la femme soupçonnée de sorcellerie, est hissé par un système de palans et de cordages. La suppliciée est « assise », la pointe de l'instrument pénétrant lentement dans l'anus, le vagin ou le coccyx, provoquant des souffrances proches de celles du pal. Pour amplifier son calvaire, le bourreau reçoit l'ordre des juges de soulever de temps à autre l'accusée pour la laisser retomber sur le fameux « bouc » ou berceau.



Le berceau de Judas, utilisé fréquemment par l'Inquisition. La victime y est assise, nue, tandis que des cordes la tirent vers le bas, la pointe enfoncée dans l'anus ou le vagin s'il s'agit d'une femme.